

pathique au projet de prolonger la vie du présent Parlement. Cependant, comme il paraissait être du désir de la majorité de la population des autres provinces de ce pays qu'il n'y ait pas d'élection pendant la guerre; comme cette représentation nous a été faite, nous n'avons pas voulu être seuls à s'opposer à ce qui paraissait alors être la volonté populaire ou du moins, ce qu'on nous représentait être la volonté populaire. J'ai, comme mes collègues, consenti à cette extension, mais à une condition: Il nous a été dit et promis alors, par le Gouvernement, par le premier ministre lui-même, que, dans ce Parlement ainsi prolongé, aucune mesure contentieuse ne serait soumise aux députés; que nous n'aurions à nous occuper que des mesures se rattachant à la guerre et d'une telle nature qu'elles pouvaient commander l'appui et obtenir le support de tous les membres de cette Chambre. Nous avons consenti à cette extension en raison de cette promesse du très honorable premier ministre et en vertu d'une entente bien définie. Le Parlement actuel ne représente certainement pas la majorité du pays; ce n'est pas une Chambre représentative. Il y a au moins vingt-cinq sièges qui sont vacants. Plusieurs députés reçoivent un salaire du Gouvernement pour des fonctions militaires ou autres; au delà de vingt sièges devraient être représentés, en vertu de la loi de redistribution passée il y a quelques années, mais qui ne sont pas représentés et je crois pouvoir répéter ici cette parole qu'un écrivain français appliquait à la Chambre française à une certaine période de l'histoire de cette Chambre, que "la nation se reflète dans cette Chambre comme dans un miroir brisé."

Dans de telles conditions, est-il juste, est-il raisonnable, est-il constitutionnel, est-il décent de venir demander à la Chambre et au Parlement d'adopter une mesure qui aura pour effet d'augmenter la dette nationale d'un montant de \$653,246,949.39 suivant les chiffres compilés par mon honorable ami de Pictou (M. Macdonald) et qui ont été soumis à la Chambre hier, addition qui portera la dette totale du pays au montant fabuleux de \$2,248,538,000.41.

Je dis que cette Chambre n'a pas le mandat, n'a pas l'autorité de passer une semblable mesure.

Maintenant, cet acte du Gouvernement devient encore plus arbitraire lorsqu'il est accompagné de l'application rigoureuse des règles de cette Chambre, qu'on nous impose actuellement. Il est certainement tyrannique—je crois que le mot ne sort pas des bornes de la modération—d'employer le

[M. E. Lapointe.]

baïllon pour faire passer une mesure semblable par un Parlement tel que celui que nous formons actuellement.

Que disait le premier ministre, le 7 août 1917, lorsque la résolution qui a précédé ce bill a été présentée au Parlement?

Le chef de l'opposition demandait qu'un comité soit formé afin d'étudier la proposition qui nous est soumise. Le premier ministre lui répondait:

"Je propose à mon très honorable ami d'étudier, et peut-être d'adopter, le projet en comité général. Ensuite, nous pourrions examiner son idée avant la deuxième lecture. Il est à désirer, bien entendu, que tous les éclaircissements se rapportant au sujet soient fournis, mais le débat qui aura lieu sur le projet de résolution pourra aussi avoir lieu en comité, après la deuxième lecture. Rien ne s'y oppose dans un cas ni dans l'autre."

Monsieur le président, c'est à la suite de cette promesse du premier ministre que la Chambre a consenti au passage de la résolution dans le comité, et, lorsque nous sommes arrivés à cette étape des procédures parlementaires, où le premier ministre disait que nous aurions toute la latitude voulue pour discuter ce bill, à peine trois ou quatre députés, de ce côté-ci de la Chambre, ont-ils critiqué le projet, que le Gouvernement nous impose la clôture et nous empêche de le discuter davantage.

Lorsque ce Gouvernement, pour la première fois dans l'histoire parlementaire canadienne, a fait reviser les règles de cette Chambre, de façon à avoir le droit d'imposer la clôture et restreindre la liberté de parole, dont nous avions toujours été fiers, au cours des remarques que je faisais sur la proposition alors faite, en 1913, je prononçais les paroles suivantes:

"La résolution qu'on nous propose, mettra entre les mains de certains ministres une arme dangereuse. Cette arme deviendra plus dangereuse lorsque ces ministres seront des politiciens qui devront leur situation à des manœuvres de couloirs, à des complaisances louches, à la science des longues intrigues."

Monsieur le président, je ne croyais pas, ou plutôt, je prévoyais alors ce qui pourrait arriver avec une résolution aussi tyrannique que celle que le Gouvernement fit alors adopter, et ce qui arrive ce soir est le résultat du mouvement alors accompli par le Parlement canadien.

On essaie, monsieur le président, d'empêcher la discussion, à son mérite, de la proposition du Gouvernement, en invoquant la théorie de la nationalisation des services publics et des chemins de fer.

Quant à ce qui me concerne, je ne suis pas un partisan fanatique de la nationalisation des chemins de fer, peut-être parce